
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} juin 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de CANTELEU (Département de la Seine Maritime – Métropole Rouen Normandie)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL Sous réserve de la production d'une délibération demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Acquisition et portage foncier de la parcelle cadastrée Section AS n° 74 pour 3 638 m² situé 2B rue de la Plaine.
Ensemble immobilier « ancienne cotonnière puis entrepôts de stockage », comprenant : Une maison à usage d'habitation, Bureaux, Deux entrepôts, Hangars, Un abri à voiture

PLU : Zone UBa : Zone UB correspondant aux anciens villages de la ville haute, Canteleu village, et la ville basse, Bapeume et Croisset. La zone comprend un sous-secteur UBa correspondant au quartier de Bapeume.

PROJET : Après intervention au titre du fonds friches (démolition), le projet prévoit un équipement public scolaire (extension de l'école Curie qui jouxte le site).

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **15 novembre 2018 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : **Ville de Canteleu**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 29/10/2018 – Valeur vénale de 430 000 € (avec marge de +/- 10%).

IMPUTATION : **Compte n° 900214 – CANTELEU « Intérieur Contemporain**
Enveloppe projet : 454 000 €

- 6 DEC 2018
ROUEN le 28 novembre 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique EBERT